



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

Date de réception :	rgée de l'examen au cas par cas
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	
Zone d'activités de Turckheim	
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(Prénom(s)
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Colmar Agglomération	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Colmar Agglomération	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Colmar Agglomération N° SIRET 2 4 6 8 0 0 7 2 6 0 0 0 1 9	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Colmar Agglomération N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) EPCI

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la SP ou l'ES est supérieure ou égale à 10000 m²	molecule via occur a milescrete via a strict las à con-

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

-		
Oui	V	Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

0 '	N.1
Oui	Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'aménagement d'une zone d'activités économiques destinée à accueillir des entreprises artisanales, industrielles, commerciales ou tertiaires. A cette fin, le projet prévoit la création d'une vingtaine de lots avec des superficies variées.

L'aménagement sera réalisé sur une partie de l'emprise de la friche industrielle des Papeteries de Turckheim (6,5 ha) et sur un terrain adjacent de 0,9 ha. Ce dernier était anciennement planté de vignes qui ont été arrachées en 2019.

L'aménagement comprend :

- la création des voies de desserte internes à la zone avec un pont de franchissement du Logelbach ;
- la création d'une piste cyclable le long de la berge du Logelbach et d'une autre piste Nord-Sud traversant le site ;
- la renaturation du cours d'eau (sous maîtrise d'ouvrage de Rivières de Haute-Alsace).

Le site ne comprend plus aucun bâtiment. Les bâtiments qui préexistaient ont été démolis et les matériaux correspondants concassés en vue d'un recyclage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à permettre à Colmar Agglomération la commercialisation de terrains pour permettre à des entreprises de s'implanter sur le territoire ou de développer leurs activités. Le projet permet ainsi de répondre à une forte demande pour le développement économique de Colmar Agglomération.

La résorption des friches constitue un potentiel foncier que la collectivité souhaite exploiter en priorité. La friche industrielle en entrée de ville de Turckheim constitue donc le lieu opportun pour l'aménagement d'une zone d'activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

			ge de Rivières de Hau		
4.3.2	Dans sa phase d'ex	ploitation et de	démantèlement		
(burea	elle zone d'activités écono aux ou commerces). L'imp niser le foncier et favorise	lantation d'un hôtel d'	entreprises est égaler	ment envisagée dans la	
	ts deviendront des proprié ar Agglomération ou rétroc			s voiries et réseaux ser	ont gérés p
	elle(s) procédure(s) a				
	ion de l'autorité chargée de déclaration au titre de déclaration au titre de			e au(x) dossier(s) d'auto tés ayant une incidence	

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
Superficie de l'opération	7,42 ha		
Surface de plancher envisagée	60 000 m²		
Nombre de lots envisagés	15 à 20 lots		

4.6	Local	isati	on du	pro	et

.6	Localisation du projet							
	Adresse et commune d'implantation							
	Numéro : Voie : RD11 (entrée Est de la commune)							
	Lieu-dit:							
	Localité : TURCKHEIM							
	Code postal : 6 8 2 3 0 BP : Cedex :							
	Coordonées géographiques ^[1]							
	Long.: 0 7 ° 1 7 ' 1 5 " 0 Lat.: 4 8 ° 0 5 ' 0 8 " 8							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement							
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "							
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "							
	Communes traversées :							
	Carlos Comos and Carlos and Carlos Ca							
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :							
	PLU de Turckheim (approuvé le 3/11/2015 et modifié les 13/06/2017 et 28/04/2022) - zone UE1							
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.							
.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?							
	□ Oui ☑ Non							
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?							
	□ Oui □ Non							

	G pro-		
Sensibilité environn	emei	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
			r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0	V	Les ZNIEFF les plus proches se situent au Nord de l'opération. Il s'agit : - de la ZNIEFF de type 1 des cours et boisements de la Fecht de Turckheim à Illhauesern (150 m) ; - de la ZNIEFF de type 2 du coteau calcaire du Letzenberg à Turckheim et Ingersheim (400 m).
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de		V	
biotope?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale		V	

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

caractéristiques du projet « avant /après ».

5

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		La RD11 qui dessert le site et le longe au Sud et la RD10 qui longe le site au Nord sont concernées par le classement sonore des infrastructures terrestres du Haut-Rhin. L'arrêté préfectoral du 21 février 2013 classe la RD11 en catégorie 3 et la RD 10 en catégorie 4 ; il impose ainsi une isolation renforcée des façades des éventuelles habitations ou hébergements hôteliers dans une bande de 100 m de part et d'autre de la RD11 et de 30 m pour la RD10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	V		L'extrémité Nord-Ouest du site est concernée par le périmètre de protection instauré autour des vestiges de l'enceinte urbaine fortifiée de Turckheim. Le projet d'aménagement sera donc soumis à l'avis de l'ABF. En revanche le projet se situe en dehors du site inscrit des quartiers anciens urbains de Turckheim.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	V		La commune de Turckheim est concernée par le PPRi de la Fecht approuvé le 14 mars 2008. Le site de projet se situe partiellement en zone à risque modéré en cas de rupture de digue.
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?	V		Le site de l'ancienne Papeterie de Turckheim est concerné par des pollutions historiques aux hydrocarbures, métaux lourds et PCB. Il a fait l'objet d'un diagnostic et de propositions de mesures de gestion qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet. L'étude est jointe en annexe 6. La qualité des eaux souterraines est surveillée en lien avec l'ARS pour éviter tout problème pour la santé publique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet se situent en Nord de la zone. Il s'agit - du site des Collines sous-vosgiennes sur le ban communal d'Ingersheim (1,5 km); - du site des promontoires siliceux sur le ban communal de Niedermorschwihr (2,6 km); délimités au titre de la directive Habitat.
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		L'alimentation de la zone d'activités sera assurée à partir du réseau communal d'adduction d'eau potable géré par la Colmarienne des eaux.		
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Le projet n'induira aucun drainage ou modification de la nappe phréatique.		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	Le projet s'inscrit volontairement dans une démarche d'économie circulaire en privilégiant la réutilisation des matériaux sur site.		
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		Un volume de terres sera néanmoins nécessaire pour permettre la réalisation des aménagements paysagers et le nivellement des terrains.		
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?					

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Les réseaux qui desservent le site sont en capacité d'admettre le nouvel aménagement du site tant en termes d'adduction d'eau potable que d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le projet participera à la réhabilitation d'une friche industrielle et comprend l'implantation de trames vertes traversant le site. De plus, le projet est associé à la renaturation des berges de la Fecht.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Le projet s'étend principalement sur l'emprise d'une friche industrielle (6,5 ha). La superficie complémentaire (0,9 ha) sera prélevée sur un terrain appartement à la Commune de Turckheim. La consommation foncière effective est donc très minime au regard de l'emprise totale du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V	0	La partie Nord du projet est incluse dans la zone inondable en cas de rupture de digue, avec un risque modéré. Les prescriptions du PPRi seront prises en compte par le projet (niveau de plancher au-dessus de la cote des plus hautes eaux).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Le projet s'inscrit sur la partie Est de la friche de la papeterie de Turckheim. L'attestation environnementale relative au projet de lotissement a mis en évidence des polluants dans les gaz du sol.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			En lien avec l'ARS, un plan de gestion de la pollution sera mis en œuvre (absence de sous-sol, vide sanitaire avec drainage des gaz sous dalle). Les boues de papeterie seront stockées à l'Est du site.

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Le projet induira des circulations liées à ses occupants. L'accès automobile sera assuré à partir de la RD11 qui rejoint le contournement Ouest de Colmar. Une voie cyclable sera aménagée et sera connectée aux aménagements existants de part et d'autre de projet, permettant ainsi de rejoindre les quartiers d'habitations de Turckheim, Ingersheim et Logelbach. Turckheim est par ailleurs desservie par une ligne ferroviaire et le réseau de transport urbain avec un arrêt directement au Nord du site.
	Est-il source de bruit ?		V	La zone a vocation à accueillir des activités industrielles compatibles avec la proximité d'habitations, de l'artisanat, du commerce et du tertiaire. Les nuisances acoustiques seront donc très limitées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	V		Les parties Sud et Nord du projet se situent dans les zones d'exposition au bruit liées au trafic sur la RD11 et la RD10.
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		~	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	V		L'éclairage public du nouveau quartier sera conçu pour en optimiser l'efficacité (lampes de type LED, direction du flux lumineux vers le sol) et limiter les émissions lumineuses diffuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	La durée d'éclairage fera également l'objet d'une gestion adaptée afin d'éviter les émissions lumineuses inutiles.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Pour la gestion des eaux usées de type domestique, le projet sera raccordé au réseau d'assainissement communal qui rejoint la station d'épuration de Colmar Agglomération à Colmar.
	Si oui, dans quel milieu ?			Les eaux pluviales seront gérées par infiltration à la parcelle et par infiltration dans des noues paysagères pour les espaces publics, sau si les résultats des analyses des sols conduisent à des ajustements.

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Le lotissement d'activités sera desservi par le réseau de collecte des ordures ménagères de Colmar Agglomération. Les déchets particuliers seront gérés directement par chacune des activités productrices de déchets.
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Le projet contribuera à la résorption d'une friche industrielle et intègre un important traitement paysager. Le règlement du lotissement intégrera des dispositions relatives aux clôtures en limites Sud et Ouest du site et imposera une intégration paysagère des zones de stockage afin d'assurer une entrée de ville qualitative et améliorera la situation actuelle, marqué par une friche industrielle peu qualitative.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	Le projet conduira à la distraction de 0,9 ha de surfaces agricoles dont l'exploitation n'est plus assurée depuis 2019.

6.2	Les incidences du projet identifiées au 6.	I sont-elles	susceptibles	d'être	cumulées	avec
d'au	tres projets existants ou approuvés?					

	0 '	N.I.
V	CHIL	Mon

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la partie Ouest de la friche industrielle, un projet de lotissement à destination d'habitation est en cours d'aménagement. Une liaison routière et cyclable sera assurée entre les deux projets.

Les deux projets sont suivis de manière concomitante par la Ville de Turckheim et Colmar Agglomération afin d'assurer des incidences limitées d'un projet sur l'autre.

□ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
the second control of the control of
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
Présence d'une pollution du sol liée à l'activité passée sur le site : tétracholoéthylène, trichloroéthylène, CAV-BTEX et hydrocarbures volatils dans les gaz du sol (voir annexe AV2). Un plan de gestion de cette pollution est mis en place en concertation avec l'ARS afin d'éviter tout risque sanitaire
pour les futurs occupants de la zone.
Au titre de la Loi sur l'eau, le projet d'aménagement prévoit une infiltration des eaux pluviales à la parcelle et dans les noues aménagées à cet effet. Cette infiltration sera localisée en prenant en compte la pollution du sous-sol pou éviter des transferts de pollution.
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée)
Le projet vise à requalifier une friche industrielle en entrée de ville limitant ainsi les prélèvements de fonciers agricoles, en parfaite adéquation avec les objectifs nationaux et régionaux de "Zéro Artificialisation Nette". L'aménagement de la zone intègre les contraintes liées à la pollution des sols (présence de gaz du sol) sur une partie de l'emprise et au caractère partiellement inondable du site. Le projet intègre par ailleurs l'aménagement d'une liaison cyclable en site propre qui contribuera à favoriser les
déplacements par modes doux. Il bénéficie d'une desserte par les transports en commun en limite de zone. Enfin le projet intègre un volet paysager qui contribuera au développement de la biodiversité sur le site en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace pour la renaturation du Logelbach dans l'emprise du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Colmar Agglomération estime qu'une évaluation environnementale du projet n'est pas nécessaire. En effet, le projet s'inscrit dans une démarche de requalification du site de l'ancienne papeterie de Turkheim. L'ensemble des bâtiments ont été démolis et les terrains sont donc essentiellement composés de remblais. Le contexte environnemental du projet est largement pris en compte dans l'aménagement du site et ne nécessite pas de recourir à une évaluation environnementale. La mise en œuvre du projet s'accompagne d'une volonté importante d'économie circulaire (recyclage des matériaux de préférence sur site), d'optimisation du foncier disponible, de limitation de l'artificialisation des sols et de renaturation des espaces (cours d'eau et espaces verts).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet					
1	Annexe cartographique avec la localisation des enjeux par rapport au projet					
2	Études pollution du site - diagnostic, mesures de gestion et ARR - rapport ANTEA 8 janvier 2021 - analyse complémentaire des gaz du sol, actualisation ARR - rapport ANTEA 11 avril 2023					
3	Plan du projet d'aménagement					
4						
5						

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom STRAUMANN	
Prénom Eric	
Qualité du signataire	Président

À Colmar

Fait le 2 5 0 4 2 0 2 3

* HOTEL MAN

Signature du (des) demandeur(s)

